

Le 30 mars 2022

Edward J. Waitzer
Président du Comité d'examen indépendant
de la normalisation au Canada
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2

Monsieur,

Le Conseil d'administration de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) est reconnaissant de l'occasion qui lui est donnée de répondre au document de consultation publié en décembre 2021 par le Comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada (le Comité d'examen). Nous tenons à adresser nos remerciements aux membres bénévoles du Comité d'examen pour leur dévouement et leur indépendance. Le document de consultation aborde des questions difficiles et complexes, et la tenue de vastes consultations permettra de recueillir des renseignements fort utiles.

Nous présentons ci-dessous, à l'attention du Comité d'examen, une mise en contexte ainsi que nos commentaires sur certains éléments du document de consultation.

Soutien de CPA Canada à l'égard du processus de normalisation

Forte de plus de 220 000 membres au Canada et à l'étranger, CPA Canada est l'une des organisations comptables nationales les plus importantes au monde. Selon les lois, règles et pratiques en vigueur, les normes faisant autorité au Canada en matière de comptabilité, d'audit et de certification sont celles publiées dans le *Manuel de CPA Canada*. Compte tenu de cette responsabilité, CPA Canada soutient activement l'établissement et le maintien d'une structure et d'un processus de normalisation indépendants au Canada.

La surveillance du processus de normalisation au Canada est assurée par le Conseil de surveillance de la normalisation comptable et le Conseil de surveillance de la normalisation en audit et certification. Les conseils de normalisation en comptabilité, comptabilité pour le secteur public, audit et certification, de même que les conseils de surveillance, exercent leurs activités indépendamment de CPA Canada, ce qui permet de s'assurer qu'ils sont indépendants et fonctionnent à l'abri d'influences indues. Les permanents reçoivent leurs directives des conseils de normalisation et de surveillance, et les conseils de normalisation prennent toutes les décisions en matière de normalisation.

Compte tenu de la surveillance stratégique et quotidienne exercée par les conseils de surveillance et de normalisation, CPA Canada estime jouer un rôle de protection de l'intérêt public en fournissant des ressources et du soutien appropriés au processus de normalisation canadien. CPA Canada soutient le processus de normalisation indépendant du pays en procurant aux conseils de normalisation et de

surveillance établis le financement, le personnel et les autres ressources dont ils ont besoin pour établir leur programme de travail et effectuer leurs travaux. Elle soutient également le processus en élaborant des indications de mise en œuvre ne faisant pas autorité, des outils et des publications didactiques visant à aider les professionnels comptables et les autres parties prenantes à appliquer de manière uniforme les normes établies par les conseils de normalisation.

Commentaires de CPA Canada

Nous exposons ci-dessous nos sept commentaires principaux relativement à la consultation.

Engagement continu

- 1. CPA Canada est prête à continuer de soutenir et de renforcer le processus de normalisation au Canada, ainsi que son indépendance, afin qu'il demeure pertinent et adapté aux réalités d'aujourd'hui et de demain.**

L'existence de normes de comptabilité, d'audit et de certification de grande qualité contribue à la solidité du système des marchés financiers, à la prise de décisions éclairées et à la reddition de comptes dans le secteur public. CPA Canada est prête à poursuivre son engagement de longue date à soutenir le processus de normalisation au Canada, au nom de la profession et du public. CPA Canada demeure résolue à poursuivre dans cette voie pour servir l'intérêt public, et elle souhaite renforcer le processus de normalisation, de même que son indépendance, pour qu'il demeure pertinent et adapté aux réalités d'aujourd'hui et de demain. Dans cette optique, la prise en compte des besoins en évolution d'un vaste éventail de parties prenantes sera importante.

Compte tenu de ce contexte, CPA Canada s'attend à ce que lui incombe la supervision de la mise en œuvre de certains aspects des recommandations du Comité d'examen. Nous travaillerons de concert avec les parties concernées pour assumer ce rôle avec efficacité et rapidité.

Normes d'information sur la durabilité au Canada

- 2. CPA Canada est en faveur de l'établissement d'une fonction de normalisation canadienne pour l'information sur la durabilité, afin que le Canada ait un rôle à jouer dans ce domaine sur la scène internationale et nationale.**
- 3. CPA Canada est d'avis que la recommandation relative à l'établissement d'une fonction de normalisation canadienne en matière d'information sur la durabilité devrait être précisée pour que soient évalués et clairement énoncés les rôles nécessaires à son succès, notamment ceux présentés ci-dessous.**

Les membres de l'IFRS Foundation et de l'Organisation internationale des commissions de valeurs ont souligné l'importance, pour les différents ressorts territoriaux, de bâtir une infrastructure solide en vue de contribuer aux travaux de l'International Sustainability Standards Board (ISSB), ainsi que de travailler à l'échelle locale pour adopter les normes internationales d'information sur la durabilité et en prescrire

l'application. Les conseils de normalisation en comptabilité, audit et certification sont une composante essentielle de cette infrastructure, au sein de laquelle ils collaborent avec leurs homologues internationaux, les autorités de réglementation et d'autres instances. Une fonction de normalisation pour l'information sur la durabilité pourrait remplir un rôle semblable.

L'établissement de normes d'information sur la durabilité sert l'intérêt public et apportera des avantages importants aux organisations et aux investisseurs, ainsi qu'à l'économie et à la société en général. Des processus appropriés doivent être mis en place au Canada pour qu'une procédure officielle soit suivie lors de l'élaboration des normes, pour favoriser leur acceptation et pour encadrer la collaboration avec les autorités de réglementation, en valeurs mobilières et autres, afin de conclure au caractère exécutoire des normes. Pour ce faire, une fonction de normalisation canadienne en matière d'information sur la durabilité pourrait s'atteler :

- à influencer l'élaboration des normes internationales d'information sur la durabilité pour s'assurer que les besoins et les préoccupations du Canada sont pris en compte par les normalisateurs internationaux;
- à adopter les normes internationales pour contribuer à la présentation d'informations uniformes et comparables à l'échelle mondiale concernant la durabilité, et les adapter s'il y a lieu en fonction des besoins des divers types d'organisations canadiennes;
- à élaborer des normes qui répondent aux besoins élargis du Canada en matière d'information sur la durabilité, et éventuellement contribuer en retour aux avancées du domaine à l'échelle internationale.

4. La structure de la fonction de normalisation canadienne en matière d'information sur la durabilité devrait être établie en tenant compte de plusieurs éléments, dont ceux énoncés ci-dessous, quelle qu'en soit la forme recommandée.

Comme il est mentionné dans le document de consultation, l'intérêt public est un concept en évolution. On observe par exemple que les attentes changent en ce qui concerne la diversité, l'équité et l'inclusion, ainsi que les droits et les perspectives autochtones. Pour répondre aux attentes futures, la structure de gouvernance de la fonction de normalisation pour l'information sur la durabilité devrait favoriser l'efficacité et la souplesse. Nous encourageons donc le Comité d'examen à tenir compte de ce qui suit :

- la cohérence entre les activités de normalisation en durabilité et les normes de comptabilité et d'audit. L'application des nouvelles normes d'information sur la durabilité et des normes comptables existantes doit se traduire par des informations qui dressent, de manière intégrée et uniforme, un portrait élargi de la performance. Les normes de certification visant ces informations devront également être adaptées. Il est impératif que la structure de gouvernance permette d'assurer la cohérence entre les activités de tous les conseils de normalisation, afin de mettre en place une approche intégrée en ce qui concerne les normes d'information sur la performance et les normes de certification;
- la diversité au sein du conseil, des comités et des groupes consultatifs responsables de l'information sur la durabilité. L'expertise de diverses parties prenantes (Autochtones, universitaires, professionnels) doit être mise à profit, et la composition des différentes instances

doit refléter la réalité du Canada (population, connaissances, secteurs, géographie) et de la société (âge, sexe). La diversité au sein de la fonction de normalisation répond à l'évolution des attentes du public et permet de fournir des informations qui tiennent compte des besoins et des intérêts d'un large éventail de parties prenantes (au-delà des investisseurs et des autres participants aux marchés financiers). Elle reflète aussi les caractéristiques et les forces de l'économie canadienne et de ses secteurs d'activité.

Orientation vers l'avenir

5. Nous encourageons le Comité d'examen à formuler des recommandations tournées vers l'avenir pour que la normalisation au Canada soit à l'avant-garde.

Pour répondre aux besoins, la fonction de normalisation doit impérativement tenir compte de facteurs susceptibles d'influencer l'établissement des normes, notamment les suivants :

- **L'évolution future des normes de certification** – Les conseils canadien et international des normes d'audit et de certification ont publié des indications visant à soutenir l'application uniforme de leurs normes existantes lors de la certification de l'information sur la durabilité. Ils adoptent des mesures proactives pour déterminer quelles interventions normalisatrices pourraient être nécessaires. Il est fort probable que la demande de services de certification ainsi que pour l'obtention d'un niveau d'assurance plus élevé à l'égard de l'information sur la durabilité augmente pour atteindre un niveau semblable à ce qu'on observe aujourd'hui avec les audits d'états financiers. Les normes de certification devront évoluer pour suivre cette courbe, et de nouvelles indications devront être élaborées. Les normes d'information sur la durabilité devront également évoluer de sorte que les informations fournies puissent être certifiées ou auditées.
- **Normes sur les données** – Pour satisfaire aux exigences des normes d'information sur la durabilité, les entités publiantes devront recueillir et utiliser certaines données. Or, bon nombre d'entités n'ont pas de processus fiable pour recueillir, traiter et consigner ces données. Et contrairement aux méthodes relatives à la collecte, au contrôle et au regroupement des données financières, qui sont courantes et généralement acceptées, les méthodes et les pratiques portant sur les données relatives à la durabilité sont en développement et ne sont pas encore d'usage courant. L'établissement, par les normalisateurs ou la profession comptable, d'indications et de normes plus exhaustives, parallèlement à l'élaboration de normes d'information sur la durabilité, pourrait contribuer à l'avancement des processus et des contrôles connexes et à l'utilisation des données.
- **Numérisation et information en temps réel** – Des multinationales canadiennes qui déposent leurs documents en XBRL utilisent des taxonomies élaborées, par exemple, par l'IFRS Foundation. Au Canada, la transformation numérique des sociétés et les autres progrès technologiques pourraient se traduire par des audits plus fréquents de l'information externe élargie et par la diversification des besoins en matière de certification. Ces processus et données pourraient améliorer l'accès à l'information, l'automatisation et l'analyse de l'information aux fins de la prise de décision par les utilisateurs. La numérisation et l'information en temps réel pourraient aussi

améliorer la cohésion, la comparabilité et la rapidité de communication de l'information financière et non financière. Les normalisateurs peuvent jouer un rôle important pour ce qui est de répondre à la demande croissante d'information en temps réel et d'audit en continu, notamment en déterminant quel type d'indications pourraient être nécessaires.

6. Compte tenu du rythme rapide auquel se succèdent les changements de nos jours, il y a lieu d'envisager des examens plus fréquents ou en continu pour s'assurer que la normalisation au Canada continue de répondre aux besoins.

Les dernières recommandations en matière de normalisation remontent à il y a plus de 20 ans. La société, l'économie et le monde des affaires évolueront rapidement dans les prochaines années; il ne serait pas judicieux d'attendre une autre vingtaine d'années avant d'évaluer l'adaptation et la pertinence de la normalisation. Au lieu de l'approche actuelle, qui limite l'évolution de la normalisation aux résultats d'évaluations exhaustives périodiques, le Canada profiterait d'une approche de la normalisation prônant l'amélioration continue.

Indépendance et financement

7. Nous demandons que les recommandations du Comité d'examen concernant le financement soient pratiques et réalistes, fondées sur une analyse coûts-efficacité rigoureuse, et qu'elles permettent de s'assurer que les sources de financement, même si diversifiées, sont indépendantes et stables à long terme.

L'indépendance, réelle et apparente, est la pierre angulaire du processus de normalisation au Canada. Aujourd'hui, le rôle des conseils de surveillance et les principes de la procédure officielle des conseils de normalisation, qui sont publiés, mis en pratique et communiqués, sont des facteurs essentiels de cette indépendance. Le financement peut également avoir une incidence sur l'indépendance, réelle ou perçue. Lorsque les activités d'une partie sont financées par un tiers, il y a lieu de se demander quelle influence, qu'elle soit intentionnelle ou non, ce tiers pourrait exercer.

L'existence d'un large éventail de bailleurs de fonds pourrait aider à atténuer les craintes en ce qui concerne l'indépendance, et contribuer :

- à répondre aux nouveaux critères de financement liés à l'établissement d'une fonction de normalisation pour l'information sur la durabilité;
- à fournir des fonds additionnels pour mettre en œuvre d'autres recommandations relatives aux activités de normalisation actuelles.

En tant qu'organisation regroupant des membres, CPA Canada finance la normalisation par le biais des cotisations de ses membres, et ces cotisations sont souvent indirectement payées par les clients des CPA ou les organisations qu'ils servent. Le financement provient donc en fait de tous les types d'organisations et de tous les secteurs de l'économie canadienne. De ce point de vue, CPA Canada respecte la structure de gouvernance et les pratiques de normalisation indépendante et s'appuie sur celles-ci. Elle procure le financement au processus de normalisation dans le cadre de son mandat de protection de l'intérêt public.

Au Canada, la normalisation jouit d'une grande indépendance, et nous sommes d'avis que le pays doit demeurer une référence pour ses homologues. Dans cet esprit, CPA Canada est ouverte aux recommandations du Comité d'examen sur la façon dont l'indépendance de la normalisation peut être renforcée, et le financement, potentiellement diversifié. Il s'est avéré difficile, par le passé, de trouver des bailleurs de fonds supplémentaires ou alternatifs dont l'engagement et les contributions sont durables. La probabilité d'une mise en œuvre réussie des recommandations portant sur les nouvelles sources de financement sera plus élevée si ces recommandations s'accompagnent de suggestions quant à l'approche à adopter pour obtenir ce financement alternatif.

Nous sommes reconnaissants de la possibilité qui nous a été donnée de formuler des commentaires à cette étape de l'examen. Nous serions heureux d'en discuter et de répondre aux questions que vous pourriez avoir à leur sujet. N'hésitez pas à communiquer avec Gord Beal, vice-président, Recherche, orientation et soutien (GBeal@cpacanada.ca).

Cordialement,



Richard Olfert, FCPA, FCA, CMC, IAS.A
Président du Conseil d'administration de CPA Canada